

**Retraite et solidarité : de nouveaux reculs en perspective**

**Le Haut-commissaire à la réforme des retraites s'attaque aux dispositifs de solidarité en les sortants du système de retraite.**

Aujourd'hui, certaines périodes de maternité, d’arrêt pour maladie, chômage ou d’invalidité sont prises en compte pour valider des trimestres entrant dans le calcul de Retraite : on les appelle « des périodes assimilées ».

Pour La Cgt, ces dispositifs sont indispensables dans un système de retraite par répartition solidaire afin de compenser les accidents ou événements de la vie. Ils doivent être confortés et chaque salarié quel que soit son lieu de travail doit en bénéficier. L’intégralité de ces droits de solidarité doit être pris en compte dans le cœur du système de retraite, et non renvoyés à un hypothétique financement par l’impôt pouvant être remis en cause chaque année par la loi de finances.

Or c’est précisément ce que propose le Haut-commissariat pour les périodes dites assimilées.

Leur financement reposerait sur un fonds de solidarité alimenté par des recettes fiscales, ou par des transferts depuis les autres branches de la sécurité sociale.

Ainsi, le risque est grand que ces dispositifs de solidarité deviennent une variable d'ajustement budgétaire du futur système, car tout le monde sait aujourd’hui que l’objectif pour le gouvernement est la baisse de la part du PIB consacrée aux retraites (de 14 à 11 %).

La CGT est totalement opposée à cette approche budgétaire qui tourne le dos à la réponse aux besoins des personnes

Cela entraînerait des baisses de pensions conséquentes et touchant particulièrement les femmes les jeunes en contrats précaires, les salariés en fin de carrière jetés au chômage parce que jugés trop vieux ou trop chers par le patronat, les salarié malades, victimes d’accident du travail ou de maladies professionnelles invalides ou en situation de handicap.

Le projet comporte également des risques pour le minima de pension obtenu après une carrière

complète qui pourrait être fixé à un pourcentage en dessous du smic

**Pour la CGT, aucun retraité ne doit percevoir une pension inférieure au SMIC sous peine de ne pouvoir vivre dignement**

Voilà donc les nouvelles fables du Haut-commissaire. La démonstration est faite qu'un euro cotisé ne pourra pas donner les mêmes droits pour tous.

**Pour la CGT, il est urgent de dissiper l'écran de fumée dressé par le gouvernement. Elle appelle d'ores et déjà tous les salariés à s'inscrire dans les manifestations du 1er mai pour la défense et l'amélioration de notre système de retraites solidaire.**

Montreuil, le 15 avril 2019